



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***22054945***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

25 AVR. 2022DU BRABANT WALLON
GreffeN° d'entreprise : **0742 869 946****Nom**(en entier) : **NOMADE MOTORHOMES**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**Adresse complète du siège : **Avenue des Warrois 28 - 1428 Lillois-Witterzée****Objet de l'acte : Transfert siège social + exploitation**

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10/01/2022

Est tenue ce jour, le 10/01/2022, au siège social de la société, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

La séance est ouverte à 09h30 sous la présidence de Monsieur VANHORENBEKE Nicolas, représentant permanent de NV Consult.

Monsieur LIPPENS Christophe

Monsieur MAGNETTE Rodrigue

Madame DELEAU Fantine, administrateur.

1. Composition de l'assemblée

Sont présents ou valablement représentés conformément aux procurations signées, les actionnaires indiqués sur la liste de présence signée par chacun d'eux ou leur mandataire avant l'ouverture de la séance.

2. Ordre du jour

Le président expose que la présente assemblée a pour ordre du jour de transférer le siège social et d'exploitation.

3. Constatation de la validité de l'assemblée

Tous les faits exposés par le président sont vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée. Celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets de l'ordre du jour.

4. Délibérations et résolutions

L'assemblée acte la décision de transférer le siège social à Rue Grosse Boule, 50 à 1495 Sart Dames Avelines

Le siège d'exploitation est transféré à la même adresse.

La décision est prise avec effet rétroactif au 01/01/2022.

L'assemblée donne procuration à Madame Dieu Delphine, employée au sein de la fiduciaire Compass Accounting SC SRL, enregistrée sous le numéro TVA BE0691.853.983, sis Rue Château de Lothier, 9 à 1470 Genappe pour effectuer les démarches de publications au Moniteur et à la BCE.

5. Clôture

La séance est levée à 10h00 heures.

Il est donné lecture du présent procès-verbal.

Et lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé.

Vanhorenbeke Nicolas, représentant permanent

Dieu Delphine, mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/05/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).